



Olympiades des Jardiniers® amateurs amoureux de nature

REGLEMENT PROVISOIRE DES OLYMPIADES DES JARDINIERS



Version du 4 avril 2012.

Les Olympiades des Jardiniers est une manifestation annuelle qui déroulent chaque année au début du printemps, entre le mois de mars et le mois d'avril. Tous les quatre ans elles reviendront sur la commune de Blanzat.

Dispositions générales des Olympiades

Article 1 – Comité d'organisation et comité de sécurité

La composition du Comité d'organisation est faite sur proposition du président de l'association 'Jardins en Herbes' et approuvée par son Conseil d'administration.

Un comité de sécurité sera constitué, il fera la visite du site pour rendre un avis interne sur les règles de sécurités mises en place ou à mettre en œuvre avant le début des épreuves.

Article 2 – Dépôt et affichage du présent règlement

Le présent règlement sera déposé à la mairie du lieu d'accueil des Olympiades des Jardiniers et sera disponible sur le site Internet de Jardins en Herbes <http://www.jardin-en-herbes.org>. Il peut être demandé par courrier en joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur. Il sera affiché à l'entrée du Jardin et à la mairie qui accueille les Olympiades des Jardiniers.

Article 3 – Règles de bonne conduite

Le jardin botanique ou l'espace qui accueille les Olympiades des Jardiniers est laissé aux bons soins des participants et des visiteurs. Les gentils organisateurs remercient de respecter les lieux, d'utiliser les poubelles, de ne pas venir avec les chiens...

Article 4 – Participation aux épreuves des Olympiades des Jardiniers

Pour participer aux épreuves comptant pour les Olympiades des Jardiniers, les personnes désirant concourir doivent obligatoirement s'inscrire avant de participer aux épreuves. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet de Jardins en Herbes <http://www.jardin-en-herbes.org/olympiadesdesjardiniers.html>. Il peut être demandé par courrier en joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur pour la réponse.

Date limite d'inscription

Pour des raisons d'organisation il est recommandé que les candidats s'inscrivent 8 jours au moins avant le début des Olympiades. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée. Si des places restent disponibles, des inscriptions sur place seront possibles.

Catégories inscrites aux Olympiades des Jardiniers

En fonction de l'organisation diverses catégories peuvent être choisies parmi celles citées ci-dessous :

- Jardinier junior de moins de 18 ans

- Jardinier sénior de 18 à 60 ans
- Jardinier vétérane au delà de 60 ans
- Jardinière
- Jardinier de la commune
- Elus et personnalités

Concours par épreuve

Chaque participant choisi une ou plusieurs épreuves parmi celle qui sont proposées.

Concours complet

Les participants s'engagent sur les quatre épreuves.

Article 5 – Frais d'engagement

Chaque participant aux épreuves des Olympiades s'acquittera d'un droit d'engagement obligatoire. Le montant des frais d'engagement est laissé à l'appréciation des participants.

Toute personne qui n'aurait pas réglé les frais d'engagement avant les épreuves ne pourra pas participer aux Olympiades.

Article 6 – Publicité

Le règlement du concours sera déposé et affiché à la Mairie du lieu où se déroule les Olympiades et sur le lieu de la manifestation le jour des jeux sur le stand '*Jardins en Herbes*'.

Article 7 – Tenue vestimentaire

Chaque participant vient concourir avec ses vêtements adaptés. L'association *Jardins en Herbes* ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour les vêtements souillés ou déchirés avant ou pendant ou après les épreuves. Aucune réclamation ou indemnisation ne sera acceptée ni prise en charge par les organisateurs.

Article 8 – Prérogatives du jury et des juges

Le jury et les juges sont souverains dans leurs délibérations.

Le comité d'organisation fixe la composition du jury et des juges des épreuves formé de professionnels ou non. La liste nominative figure dans l'avenant annuel.

Seuls les juges et leurs chronomètres feront foi, les résultats ne pourront pas être discutés, le non respect du règlement entraîne la disqualification de l'épreuve. Aucune réclamation ne sera acceptée, les organisateurs souhaitant que les Olympiades des Jardiniers soit une manifestation festive, placée sous les signes de convivialité, de fraternité et d'amitié jardinière.

Article 9 – Affichage des résultats

Après la fin de chaque épreuve les résultats seront affichés sur un panneau réservé à cet effet.

Article 10 – Attribution des prix et remise des récompenses

Une récompense sera remise aux trois premiers jardiniers de chaque épreuve en fonction de la dotation obtenue de nos généreux donateurs.

Article 11 – Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés le dimanche à la Clôture des épreuves.

Article 12 – Sécurité pendant les Olympiades

Les enfants sont placés sous la surveillance exclusive de leurs parents ou leurs représentants.

Les espaces accueillant les épreuves sont interdits à la circulation sauf dérogations accordées par les organisateurs.

Le stationnement sur les rues aux alentours de la manifestation peuvent être réglementé, respectez les interdictions de stationner.

Article 13 – Participation des membres de l’association organisatrice

Les membres de Jardins en Herbes pourront participer aux épreuves grâce à un concours spécial « Jardin botanique d’Auvergne ». Les frais d’engagement sont pris en charge par l’association.

Règlement des Olympiades

Le nombre des épreuves pour les Olympiades et les thèmes choisis sont variables, leurs contenus sont définis par le comité d’organisation et proposés au le conseil d’administration de *Jardins en Herbes* qui entérinera ou non les propositions. La liste exacte des épreuves et le détail de chacune d’entre elle sera inscrite dans un avenant annuel.

Le concours annuel de bêchage, et les épreuves culturelles liées à la nature sont obligatoirement reconduites chaque année.

Les associations amies ou les municipalités accueillant les ‘Olympiades des Jardiniers’ sur leur territoire pourront reprendre les épreuves passées ou proposer au comité d’organisation la création de nouvelles épreuves.

Exemples d’épreuves pouvant faire parti des Olympiades des Jardiniers :

- Courses de brouettes
- Tir à la corde
- Epreuve culturelle sous forme de QCM (Question à Choix Multiple)
- Jeux de piste
- Course d’orientation à la découverte de l’environnement

Règlement spécifique de la tombola

La tombola n'est pas obligatoire, le comité d'organisation choisira ou non de la mettre en place.

Vente des billets

La vente est ouverte à tous dès l’impression des carnets de tombola auprès des vendeurs ou lors des permanences du comité d’organisation et auprès des associations partenaires dans la ville où se déroulent les Olympiades des jardiniers.

Le prix de vente des billets de tombola est fixé chaque année.

Tirage au sort

Un tirage au sort sera fait par une petite main (verte) innocente lors de la clôture des Olympiades des jardiniers amoureux de nature.

Un tirage complémentaire récompensera les heureux possesseurs des billets finissant par un numéro tiré au sort pour un lot de consolation excepté pour les gagnants d’un lot de la tombola.

Remise des lots

La remise des lots se fera sur place au moment du tirage au sort.

Le meilleur vendeur de billets de tombola sera récompensé lors du tirage au sort.

Les personnes absentes qui n'auraient pas pu retirer leurs lots auront 15 jours pour le faire au lieu indiqué dans l'avenant annuel.

Affichage du résultat du tirage au sort

Les numéros gagnants seront affichés dès qu'ils seront connus sur le stand de 'Jardin en Herbes'. Les jours suivants ils pourront être consultés sur le site Internet de *Jardins en Herbes*, et à la mairie de la commune qui a accueilli les Olympiades. Ils seront également disponibles dans les journaux locaux. Les lots qui ne seront pas retirés dans les limites fixées, seront remis en jeux lors des prochaines Olympiades des jardiniers amoureux de nature et remis à l'association Jardins en Herbes – Jardin botanique d'Auvergne.

AVENANT 2012 Olympiades des Jardiniers

Avenant fixant les modalités des deuxièmes Olympiades des jardiniers de Blanzat.

Article 1 – Les Olympiades des Jardiniers sont organisées au Jardin botanique d’Auvergne à Blanzat rue du Moulin.

Article 2 – Dépôt et affichage du règlement
Le règlement sera déposé à la mairie de Blanzat.

Article 3 – Frais d’engagement
Chaque participant aux Olympiades s’acquittera obligatoirement des frais d’engagement laissés à la libre appréciation des participants.

Article 4 - Buvette - Restauration
Aucune restauration sur place, les participants et les visiteurs peuvent apporter leur pique-nique pour prendre leur pose déjeuné au Jardin botanique.

Règlement de la marche des Jardiniers de Blanzat

Marche familiale, cette épreuve comptant pour les Olympiades des Jardiniers se déroule sur un parcours d’une distance d’environ 5-8 km (pas encore parfaitement déterminé)

Un guide vous amènera sur les lieux où vous pourrez photographier les plantes sauvages de saison.
Attention ! Seuls les participants (enfants ou adultes) équipés de chaussures adaptées à la marche, de préférence à tige haute protégeant les chevilles, pourront prendre le départ.

Heure de départ

10h00 départ de la marche familiale épreuve pour le plaisir en famille ne comptant pas pour les Olympiades. Arrivée prévue pour la pose repas de midi.

Les participants vous rendre à la buvette pour des gâteaux et des boissons chaudes ou non vendus au profit du Jardin botanique.

Qualification

La qualification est individuelle elle se fait par élimination. Les trois premiers constituent le podium.
Qualification par équipe : pas de qualification par équipe

Jeux de piste « A la découverte du jardin botanique et de ses plantes »

Epreuve facultative comptant pour les Olympiades de Jardiniers. Partez à la découverte du jardin botanique et de ses plantes avec une fiche à retirer au stand *Jardin en Herbes*. Répondez aux questions sur la fiche et déposez votre bulletin dans l'urne. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses désignera les trois gagnants.

Seuls les trois premiers se verront attribué des points qui s'ajouteront aux points des autres épreuves. Le premier se verra attribuer 30 points, le second 20 points et troisième 10 points.

Règlement du tir à la corde

Epreuve comptant pour les Olympiades des jardiniers, réservée aux équipes mixtes ou non déclarées avant l'épreuve composées de 5 concurrents au minimum. Il n'existe pas de nombre maximum de participants si ce n'est ce que la corde peut en contenir, les deux équipes devront être de nombre égal. A la charge du capitaine d'équipe déclaré lors de l'inscription de composer son équipe lors de son passage et de l'équilibrer par rapport de l'équipe adverse. Un capitaine d'équipe peut choisir sur place **pas plus d'une personne** supplémentaire pour arriver à faire l'équilibre entre les équipes, il peut ou non participer.

Qualification des équipes

L'épreuve se déroule à la manière d'une coupe par élimination directe.

Un tirage au sort détermine les rencontres.

L'aire de jeu

Une ligne tracée au sol sépare les deux camps. Une corde est tendue perpendiculairement à la ligne. Pour chacune des équipes un nœud sur la corde indique la place du premier concurrent.

Déroulement de l'épreuve

Les deux équipes attendent hors de l'aire du tir à la corde pour former les équipes.

Au signal du juge, les équipes entrent dans l'aire de jeu et se placent dans le camp qui lui est attribué au sort à l'aide d'une pièce.

Le capitaine place son équipe sur la corde et se tient en dehors de la cordée pour encourager son équipe à l'aide de cris. Il peut entrer à tout moment après le signal de départ à la fin de la cordée pour prêter main forte à son équipe.

Les participants tirent à mains nues, et ne devront pas enrouler la corde autour de leurs mains, de leurs bras ou de leur taille pour des raisons de sécurité. Le capitaine d'équipe est responsable du bon respect de cette règle.

Aucun participant ne doit quitter la cordée après le début de l'épreuve.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a entraîné l'équipe adverse au complet dans son camp.

Règlement du concours de piquets (démonstration)

Règlement du concours annuel de bêchage

Article 1 – Organisation

Le *Jardin botanique d'Auvergne* organise son premier concours de bêchage annuel sur la commune de Blanzat.

Date : le dimanche 20 mars 2011

Le concours est ouvert à toutes les personnes s'étant inscrites préalablement.
L'épreuve est ouverte aux concurrents de plus de 15ans.

Terrain et matériel

Le concours se fait sur une terre labourable de même nature pour tous les participants (si elle est enherbée elle sera tondue ras).

Chaque participant apporte sa bêche. Une bêche peut être prêtée à un autre concurrent. Le choix de l'outil se fait exclusivement entre la bêche plate ou la bêche fourche, il est laissé à la libre appréciation de chaque participant qui déterminera l'outil le plus adapté à la nature du sol et aux conditions. La Grelinette appelée aussi fourche à bêcher n'est pas admise pour ce concours.

Définition du bêchage lors du concours

Les concurrents bêcheront à grosses mottes, à un fer de bêche avec ouverture d'une jauge sur une surface imposée.

La compétition

Dimensions du couloir : longueur 5m largeur 1m

Distance entre deux couloirs : 2 m

Un couloir numéroté est attribué par tirage au sort à chaque participant.

Chaque participant peut amener sa propre bêche.

La profondeur du labourage doit être d'un fer de bêche soit au minimum de 25 cm.

En début de compétition chaque bêche est plantée au niveau de l'arrivée de chaque couloir, une fois plantée la bêche ne pourra plus être échangée par une autre.

Notation du concours de bêchage

Premier critère : La qualité du travail. Note sur 5

0 point : abandon en cours d'épreuve

1 à 5 points : à l'appréciation du jury

Deuxième critère : Rapidité de l'exécution. Note sur 5

0 point : abandon en cours d'épreuve

1 à 5 points : à l'appréciation des membres du jury et du chronomètre

Troisième critère : Ouverture de la jauge. Note sur 5

0 point : pas de jauge ouverte

1 point : pas de jauge ouverte

2 points : jauge insuffisante ou mal réalisée et réserve mal placée

3 points : jauge insuffisante ou mal réalisée et réserve mal placée

4 points : jauge bien réalisée mais réserve mal placée

5 points : jauge bien réalisée et réserve correctement placée

Au coup de sifflet de départ chaque participant court chercher sa bêche, et laboure son couloir jusqu'à la ligne d'arrivée. Une fois le couloir labouré il doit planter sa bêche sur la ligne de départ.

Se qu'il ne faut pas faire

- De quitter, de sortir ou d'avoir les 2 pieds hors de son couloir
- De gêner les autres concurrents et d'avoir des comportements grossiers ou des paroles malveillantes
- D'avoir un comportement anti sportif
- D'avoir recours à des substances dopantes

Article 2 – Jury du concours

Le jury est souverain dans ses délibérations.

- Un juge arbitre dit de table. Il coordonne et supervise tout les aspects techniques pendant la compétition. Il donne le coup de sifflet du signal de départ.
- Un juge est désigné par couloir, il vérifie le nom du concurrent, le chronomètre, note la qualité du travail, il comptabilise les fautes pendant la compétition sur une feuille de match.
- A la fin de chaque série les juges donnent leur feuille de match au Juge arbitre qui valide les résultats.

Qualification

Le podium retient les trois meilleurs temps calculé.

Le non-respect du règlement entraîne la disqualification du participant.

L'épreuve reine hors concours : Basée sur la solidarité et l'entraide à l'intérieur d'une équipe, une nouvelle épreuve fait son apparition dans le concours annuel de bêchage. Chaque capitaine d'équipe choisi trois de ses colistiers qui travaillent en alternance pour labourer une parcelle de terre dans un temps limité. Le capitaine et le reste de l'équipe encouragent sont équipe.

Règlement des courses de brouettes

La course de brouettes est mise en place ou non par le comité d'organisation. Trois épreuves constituent la compétition.

1. Course de rapidité

Sur la ligne de départ par deux concurrents attendent le signal de départ, les brouettes rangées dans leur box. Après que le départ soit donné, chaque concurrent s'élance pour prendre sa brouette, la sort de son box, commence la course en suivant un parcours imposé et balisé. Ils accompliront un ou plusieurs tours suivant les consignes données avant le départ.

Le classement sera effectué dans l'ordre des meilleurs temps chronométrés.

Les trois premiers participants se verront attribué 30, 20, 10 points, un diplôme leurs sera remis.

2. Parcours d'agilité

Les brouettes seront remplies d'un nombre égal de cagettes pour tous les participants. Le concurrent saisit sa brouette chargée de cagettes et se positionne sur la ligne de départ. Il s'élance au signal de départ sur le circuit imposé. Toutes les cagettes tombées après le signal de départ et pendant l'épreuve ne peuvent pas être ramassées par le concurrent et donne 15 secondes de pénalités qui seront rajoutées au temps chronométré.

Le classement sera effectué dans l'ordre des meilleurs temps chronométrés.

Les trois premiers participants se verront attribué 30, 20, 10 points, un diplôme leurs sera remis.

3. Epreuve d'endurance

Il s'agit pour le concurrent de prendre le départ avec une brouette qu'il aura préalablement rempli à ras bord avec une pelle après le signal de départ et d'accomplir le parcours imposé. Chaque concurrent lors de cette épreuve aura un coach qui le suivra pour l'encourager par des cris mais sans toutefois l'aider et sans franchir la rubalise. En cas de non respect de cette règle une pénalité d'une minute sera appliquée.

Le classement sera effectué dans l'ordre des meilleurs temps chronométrés ou à défaut la plus grande distance accomplie.

Les trois premiers participants se verront attribué 30, 20, 10 points, un diplôme leurs sera remis.

Règlement pour toutes les courses de brouette

Tout participant qui tombe lors de sa course se relève et peut continuer son parcours.

Qualification

Le podium final qui donne droit aux récompenses sera calculé en retenant les meilleurs temps.

Le non-respect du règlement entraîne la disqualification du participant.

Règlement spécifique de la tombola

La tombola est mise en place ou non par le comité d'organisation.

Vente des billets

La vente est ouverte auprès des vendeurs 'Jardins en Herbes' ou lors des permanences de l'association des mardis soir à partir de 19h30 à la Maison des associations de Chamalières salle 203.

Le prix de vente des billets de tombola 2011 est fixé à 2€.

Tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu le dimanche 20 mars en fin d'après midi lors de la clôture des Olympiades des jardiniers amoureux de nature.

Remise des lots

Elle se fera sur place au moment du tirage au sort. Les personnes absentes qui n'auraient pas pu retirer leurs lots auront 15 jours pour le faire en se rendant à la Maison des associations de Chamalières 11 rue des Saulées, salle 203, les deux samedis suivant les Olympiades des Jardiniers entre 10h00 et 12h00.